

**COMPILATION ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENT NUMÉRO 04-24**

**RÈGLEMENT 04-24 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 12-03
CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE**

Adopté par le conseil municipal le 9 avril 2024
Entré en vigueur 11 avril 2024

Nom et/ou numéro de règlement, politique, résolution	Date d'approbation au conseil	Date d'entrée en vigueur	État
Règlement 12-03	9 décembre 2003	10 décembre 2003	Abrogé

RÈGLEMENT 04-24 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 12-03
CONCERNANT LES CHEMINS DE TOLÉRANCE

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac, tenue le 9 avril 2024, à 19 h 30, au centre communautaire de Luskville, à laquelle séance étaient présents :

Le maire, M. Roger Larose

Les membres du conseil :

Diane Lacasse
Caryl McCann
Garry Dagenais
Serge Laforest
Chantal Allen
Jean Amyotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT le règlement 12-03 concernant les chemins de tolérance, adopté le 9 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est plus applicable depuis l'adoption du règlement 09-22 concernant l'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance, le 13 septembre 2022 et du règlement 08-23, concernant le service de travaux légers d'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance, adopté le 8 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour ce règlement a été donné à la séance du 13 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU d'abroger le règlement 12-03.

Donné à PONTIAC (Québec), ce 9 avril 2024.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général adjoint,
greffier et secrétaire-trésorier



Roger Larose
Maire

<u>Avis de motion :</u>	13 février 2024
<u>Dépôt du projet de règlement</u>	13 février 2024
<u>Adoption du règlement :</u>	9 avril 2024
<u>Résolution :</u>	24-04-5227
<u>Date de publication</u> <u>et entrée en vigueur :</u>	11 avril 2024